

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 13 janvier 2003

Présents : M.L. Dubois, R. Dassonville, L. Rossetti, J.J. Roche, G. Bellaton, Y. Béard, L. Bourgeois, A. Bunet, J.M. Chanal, C. Janin, I. Passot, B. Riboreau, J.P. Soulier.

Absents : A. Cachot, M. Jannin.

Secrétaire de séance : J.P. Soulier.

Madame le Maire ouvre la séance et rappelle les dix délibérations prises lors de la réunion du Conseil Municipal du 12 novembre 2002. Le compte rendu de cette réunion est approuvé à l'unanimité.

Délibérations :

-Contrat de maîtrise d'œuvre avec la DDE pour le programme d'éclairage public 2002 :

Bien que le Conseil Municipal ait approuvé le 11 septembre 2002 une convention avec le Syndicat d'électricité, les nouvelles règles des Marchés Publics imposent que les Communes choisissent un maître d'œuvre et, nous concernant, ceci nécessite de passer un marché de maîtrise d'œuvre avec la DDE pour un montant de 25 000€ HT +1015,20€ HT d'honoraires (sommes prévues dans la convention du 11.09.02).

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre et tous documents associés.

Suite à une question de Y. Béard, Madame le Maire indique qu'une étude est en cours pour installer des régulateurs-réducteurs dans les transformateurs sur la sortie alimentant l'éclairage public déjà en place sachant que pour les nouveaux transformateurs ce sera fait systématiquement.

-Emploi Contractuel :

Compte tenu des tâches de plus en plus importantes incombant au secrétariat de mairie et de la fin du contrat CES au 31.01.03, Madame le Maire propose la création d'un poste d'employé de bureau pour une durée hebdomadaire de 15 heures à partir du 01.02.03. Le recrutement se fera par voie contractuelle pour une durée d'un an. La création de cet emploi est approuvée à l'unanimité et Madame le Maire est autorisée à procéder à la déclaration de vacance de poste et à prendre les dispositions relatives au recrutement.

Après discussion, l'indice brut de rémunération de cet emploi est fixé à 253 par 9 voix pour et 4 abstentions.

Concernant les emplois permanents (garde champêtre 5h/semaine et 2e poste ATSEM) non pourvus actuellement, une autorisation de suppression de ces postes sera faite au Comité Technique Paritaire.

Pour améliorer les conditions de travail au secrétariat de mairie, L. Rossetti propose d'envisager un perfectionnement de l'installation téléphonique.

-Convention avec Ruremploi :

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer une convention identique à celle de l'année dernière (même tarif, même durée (300h/an)). Les Brigades Vertes seront essentiellement utilisées pour l'entretien du cimetière.

J.M. Chanal souhaite que l'on réexamine les travaux confiés à l'ouvrier communal suite au matériel neuf mis à sa disposition.

-Relais de quartiers :

J.J. Roche et J.M. Chanal présentent à l'aide de " Power Point " le projet élaboré par le groupe de travail constitué de B. Riboreau, A. Cachot, J.M. Chanal et J.J. Roche. La création de sept " Relais Douvrais " est proposée. Ils doivent contribuer à améliorer la vie des quartiers avec, en particulier, la mise en place de fiches " correspondance " qui établiront la liaison entre le Relais et les élus municipaux. A l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord de principe pour la mise en place des " Relais Douvrais ".

Informations :

-Site internet de la Commune :

Pendant une suspension de séance effectuée pour cet usage, J.F. Dubois présente le cahier des charges qui a été établi par le groupe de travail constitué de A. Coquelin, J.F. Dubois, J.J. Roche, P. Roume et auquel sera intégré P. Ruelen. L'objectif est de réaliser un outil simple et convivial permettant de faciliter la communication entre Douvrais. Le groupe de travail se donne neuf mois pour mener à bien le projet.

-Collecte sélective des ordures ménagères :

Des documents concernant le tri sélectif sont attendus dans les prochains jours en Mairie. Des " ambassadeurs " du tri donneront des informations précises aux habitants de Douvres au cours du 1er trimestre 2003.

Questions diverses :

-Internet haut débit (ADSL) :

Selon le Syndicat d'électricité, tout Douvres est potentiellement raccordable au haut débit. En fait, actuellement, 20% des foyers seulement peuvent être desservis. Des démarches auprès du Conseil Général ont été faites pour que ce service puisse être étendu aux les 80% restant.

-Enfouissement des lignes électriques :

Affaire en cours. I. Passot demande à ce que les conséquences financières de ces enfouissements, pour les propriétaires, soient très clairement précisées.

-Zone de Loisirs :

Suite à l'appel d'offres, ouverture des plis le 24 janvier 2003 à 10 heures.

-Le Bottex :

Réunion d'information mi-février (lotisseur, géomètre, bureau d'étude géotechnique, riverains, Conseil Municipal).

Fin de séance à 22h 55

Questions du public :

-Cantine scolaire :

A une question posée concernant ce problème, Madame le Maire répond que l'éventualité de l'utilisation de la cantine d'Ambronay est écartée (Coût trop élevé pour les parents, du fait du transport) mais qu'après réfection totale du sous-sol de la salle des fêtes, l'autorisation d'utiliser ce local pour servir des plateaux chauds sera demandée à la Commission Hygiène et Sécurité.